



**Arrêté du Maire
n° 2020-086T**

Fermeture du cimetière pour traitement

Le Maire de la Commune de FOUGEROLLES-SAINT-VALBERT,

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, et notamment son article 2,
VU les articles L.2212-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs du Maire
VU la demande de fermeture de l'entreprise BCS en date 13 octobre 2020,

CONSIDERANT qu'en raison de la campagne de traitement phytosanitaire, il y a lieu de modifier les règles d'accès au cimetière

Arrête :

Article 1 : L'accès au cimetière sera interdit pendant toute la durée de la campagne de traitement phytosanitaire, à compter du jeudi 15 octobre 2020 à 13h30 et ce jusqu'au vendredi 16 octobre 2020 à 17h00, délais de rentrée compris.

Article 2 : les affiches nécessaires seront placées à chaque entrée par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune.

Article 5 : Le Maire de la Commune de FOUGEROLLES-SAINT-VALBERT, et le garde-champêtre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FOUGEROLLES, le 13 octobre 2020

Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

Benoît MIEGE

